

ASSISES. Après la visite, en fin de semaine dernière, du Conseil supérieur de la magistrature (CSM), la session d'assises reprend ses droits à Tulle. À partir de ce matin et durant deux jours, Michel Cazal sera jugé pour viols sur mineurs de 15 ans par personne ayant autorité. Les débats devraient se tenir à huis clos. La session s'achèvera mercredi et jeudi (voire vendredi), par une affaire peu banale. En 2003, une péripatéticienne toulousaine avait été enlevée, violée et prostituée de force sur Brive. L'accusé, Hakim Samir, devrait être défendu par M^e Gilbert Collard. ■



CETTE SEMAINE

CANDELORO ON ICE. Mercredi 22 novembre, à 20 h 30, à la patinoire de Brive, Philippe Candeloro présente son spectacle Terres et voyages. Réservations : 05.55.24.08.80. Places : 19 et 23 €. ■

SPORTS. Vendredi, à 20 heures, au stade Pestourie, Brive reçoit Tofefana pour le compte de la coupe de France de football. Le lendemain, à 18 h 30, au stadium, le CABCL accueillera Bourgoin. ■



LES MÉTIERS À LA FÊTE. Jeudi 23 novembre, à 19 heures, l'Espèce des 3 Provinces de Brive accueillera la 1^{re} fête des étudiants des métiers. ■

BÛCHES À SEILHAC. L'union des artisans pâtisseries de la Corrèze fera, cet après-midi, à Seilhac, une démonstration de fabrication de la nouvelle bûche baptisée « Corrèze ». ■

DÉBALLAGE À TULLE. À l'appel des syndicats FSU et SGEN les directeurs d'écoles sont appelés à un « grand déballage » de documents administratifs, à 14 heures, au pied de la cité administrative. ■

CORREZE

▷ Département

La phrase du jour ▷

« Si on est dans le pleurnichage, dans le larmolement, dans la complainte, on n'attirera pas les chalands... On doit être dans le positif »...

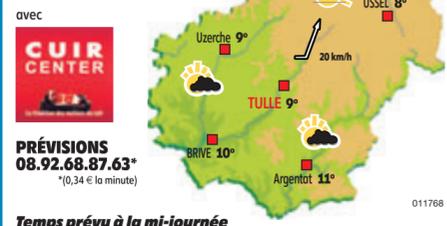
FRANÇOIS HOLLANDE

sur la rénovation du centre de Tulle qui s'achève et a entraîné des perturbations pour les commerçants.

VOTRE MÉTÉO DÉPARTEMENTALE



MÉTÉO FRANCE



PRÉVISIONS 08.92.68.87.63*

* (0,34 € la minute)

Temps prévu à la mi-journée

■ AUJOURD'HUI

On recommande. Temps plus frais au lever du jour avec un ciel qui se couvre dans la matinée. Nouvelle dégradation pluvieuse dès le milieu de l'après-midi, qui se généralise sur toute la Corrèze et persiste en soirée et la nuit suivante. Vent de sud-ouest faible puis modéré à assez fort dans l'après-midi : rafales de 50 à 60 km/h. Températures maximales : de 8 à 13°.

■ **MARDI.** Ça continue. La pluie continue de nous intéresser en

matinée avec un ciel couvert. C'est un temps instable qui s'établit au fil de l'après-midi avec des éclaircies suivies d'averses jusqu'en soirée. Accalmie la nuit suivante avec un ciel nuageux et des éclaircies.

■ **MERCREDI.** Devenant pluvieux. Temps rapidement couvert en matinée avant l'arrivée de la pluie en début d'après-midi. Persistance de ce temps doux et humide en soirée et la nuit suivante.

Du 17 novembre au 3 décembre

15 jours irrésistibles

Des prix irrésistibles dans toutes les collections.

BRIVE - ROUTE DE TULLE
Face Leclerc, à côté de Picard

EN BREF

ORDRE DU MÉRITE

NEUF DISTINCTIONS EN CORRÈZE. Sept Corrèziens viennent d'être nommés ou promus dans l'Ordre national du Mérite.

Au grade de commandeur : Claude Michelet, écrivain, au titre du ministère de la culture et de la communication.

Au grade de chevalier : Dominique-François Guittonneau, capitaine réserviste au 126^e régiment d'infanterie de Brive, au titre du ministère de la défense ; Jean-Pierre Francy, conseiller municipal de Brive et président du syndicat intercommunal du Causse corrézien, au titre du ministère délégué aux collectivités territoriales ; Jean-Pierre Chéze, président de l'office de tourisme de Gimel-les-Cascades, PDG des sociétés « Chéze & Fils Voyages » et « Etoile Tour », au titre du ministère délégué au tourisme ; Jean-Marie Eyrygnoux, président d'honneur et fondateur de l'association « En France famille d'adoption » (Tulle), au titre du ministère de l'emploi, de la cohésion sociale du logement ; Jacques Charrieras, président de l'association des familles d'enfants handicapés de La Poste & France Télécom, vice-président de l'association départementale d'amis et parents de personnes handicapées mentales de la Corrèze (ADAPEIC), fondateur de la Maison d'accueil spécialisée de Varetz (Sainte-Fortunade) ; Noël Vézine, président de la commission départementale des droits et de l'autonomie des personnes handicapées, au titre du ministère délégué à la Sécurité sociale, aux personnes âgées, aux personnes handicapées et à la famille ; Jean-Pierre Decaie, conseiller général et maire de Lubersac, président de l'office départemental de HLM, président du comité départemental du tourisme de la Corrèze, au titre du ministère de la fonction publique ; Pierre Talamona, PDG de la société « Talamona & Rogard » et président de la Fédération du bâtiment et des travaux publics de la Corrèze (Brive) au titre du ministère des petites et moyennes entreprises. ■

HUISSIERS DE JUSTICE

JOURNÉE PORTES-OUVERTES. Vendredi 24 novembre, à la Chambre de métiers de Tulle, les huissiers de justice de Corrèze organisent une journée portes-ouvertes sur le thème de l'habitat en association avec des professionnels et des organismes regroupant propriétaires et locataires. L'huissier de justice joue un rôle prépondérant à différents niveaux : la location (état des lieux, constats, recouvrement des loyers...) pour les particuliers (propriétaires, locataires) ou la collectivité (copropriété) ; les conflits de voisinage (constats de nuisances...) ; la construction (constats de malfaçons, affichage de permis de construire...) ; les baux d'habitations et les baux commerciaux.

A partir de 17 heures les huissiers de justice donneront des consultations gratuites aux particuliers et aux chefs d'entreprise. Renseignements sur cette manifestation au 0805.56.00.92.19 ou sur la rubrique « actualité » du site www.huissier-justice.fr. ■

ACCUEIL ■ Le maire de Cublac et le promoteur bordelais à l'origine du projet sont en froid depuis deux ans

Quand la villa family prend l'eau

Novateur, le concept de villa family fait des heureux en Creuse. Moins en Corrèze à en écouter les propos de Jean-Marc Brut, maire de Cublac.

PASCAL GOUMY

Faire financer par des investisseurs privés la construction de résidences avec services, dans lesquelles deux familles s'occupent chacune de trois personnes âgées. Tel est le concept des villas family (VF) porté depuis une quinzaine d'années par un promoteur bordelais du nom de Philippe Loubens. Ce concept séduit, notamment dans les communes rurales qui fournissent le terrain pour l'euro symbolique.

La vitrine creusoise

Ainsi, le Grand-Bourg a été l'une des premières communes de Creuse à se jeter à l'eau. C'était il y a une dizaine d'années. Pour Pierre Moreau, le maire du Grand-Bourg, « c'est la qualité de la famille d'accueil qui fait la réussite de la villa. Le projet de départ de monsieur Loubens prévoyait un volet for-



VICES. Quatre ans après la pose de la première pierre, la villa family de Cublac est toujours inhabitée : son toit prend l'eau dans la partie centrale. Le même projet est en cours à Saint-Priest-de-Gimel.

mation pour les accueillants. Mais il n'a pas réussi à obtenir les financements pour cette formation. Au départ, on a eu du mal à trouver de bons accueillants ». Après une mise en route laborieuse, la VF du Grand-Bourg tourne aujourd'hui comme une montre suisse. « Le concept est bon, poursuit Pierre Moreau. Comme elles habitent des maisons mitoyennes, les familles d'accueil peuvent se remplacer le

temps d'un week-end. On a d'ailleurs de bons retours de la part des locataires. Il faut arrêter le genre de polémiques du style : "c'est privé, donc c'est mal". La VF du Grand-Bourg est un des pavillons témoins de Philippe Loubens. Lorsqu'il l'a visitée, Jean-Marc Brut, le maire de la commune corrézienne de Cublac, sur le canton de Larche, est tout de suite tombé sous le charme : « Tout a bien fonctionné jusqu'à la pose de

la première pierre ». Par la suite, l'élu et le promoteur ont eu du mal à accorder leurs violons.

Ouvriers étrangers

« On aurait souhaité faire travailler des entreprises locales, mais on s'est retrouvé avec des ouvriers étrangers. Plusieurs entreprises se sont d'ailleurs succédées et on a vu que le travail réalisé ne correspondait pas au cahier

des charges ». Au moment de prendre possession de leur bien, avec un an de retard, les investisseurs ont eu la désagréable surprise de voir que le toit prenait l'eau. Du coup, ce couple de Nazairien a refusé la livraison et a demandé une expertise auprès d'un architecte assermenté. Celui-ci a confirmé que la toiture présentait bien des vices de construction. « La maison de Cublac est superbe, se défend le promoteur bordelais, qui a

demandé une contre expertise. C'est vrai qu'il y a eu un petit dégât des eaux au moment de la réception des travaux, mais depuis, le toit est réparé ».

Interdit de bureau

Le maire de Cublac a un avis différent. « La charpente s'affaisse. Il y en a pour 90.000 euros pour la remettre en ligne », Jean-Marc Brut reproche autre chose au promoteur girondin : « Sa façon de recruter les accueillants. Il avait dit à une femme qu'elle serait embauchée sous 8 jours alors que la maison n'était même pas achevée de construire. La pauvre femme est venue ici pour rien. On ne sait pas ce qu'elle est devenue. On a toujours ses meubles dans un local municipal. Depuis toutes ces affaires, Philippe Loubens n'a plus le droit de franchir la porte de mon bureau ». Le promoteur, natif de Terrasson, est également interdit de séjour dans le bureau de Jean Rebeil, maire de la petite cité de Montestruc, dans le Gers. Là-bas, une des deux villas family a dû être rasée. « L'entreprise en charge des fondations avait simplement mal fait son travail et je crois savoir que depuis elle a été mise en liquidation judiciaire », plaide le promoteur qui dit « croire encore au droit et à l'égalité ». ■

VIDANGE DÉCENNALE ■ Interdiction de « marcher » sur le lac du Causse

Prévenir les risques inconsidérés



A SEC. L'aspect surprenant, et parfois considéré comme « quasi lunaire », du lac attire les curieux. PHOTO : FREDERIC LHERPINIÈRE

Depuis quelques semaines, la vue en arrivant sur le lac du Causse est surprenante. Ce dernier est complètement à sec et il a l'aspect d'un immense marécage, coupé en deux par le ruisseau de la Couze. La vidange décennale, débutée le 2 septembre, est actuellement à son paroxysme. Un spectacle qui vaut le coup d'œil.

Curieux et badauds sont de plus en plus nombreux à venir redécouvrir le site. Certains prennent des risques inconsidérés en s'aventurant dans les boues du lac, à pied ou en 4x4. En témoignent les traces de pas et de roues qui s'enfoncent jusqu'au centre du marais. En guise de prévention, un arrêté préfectoral

a été publié. Les habitués joggeurs du dimanche ont pu apercevoir, hier, des panneaux de couleur orange, plantés ici et là et signalant la mesure : « durant toute la période de vidange décennale, du 15 novembre au 30 juin, il est formellement interdit à toute personne non autorisée de pénétrer dans l'emprise du lac ».

Gérard et Marie-Claude viennent régulièrement se promener dans « ce coin qu'ils affectionnent ». Quand on leur demande leurs impressions sur ce paysage quasi lunaire, leur réaction est immédiate. « C'est sinistre, lance Gérard. Ça ne correspond pas à la beauté du site et tranche avec le paysage

d'automne. Les déchets sont à découvert. Les abords ont besoin d'être nettoyés ».

« Il ne faut vraiment pas avoir de jugeote pour traverser »

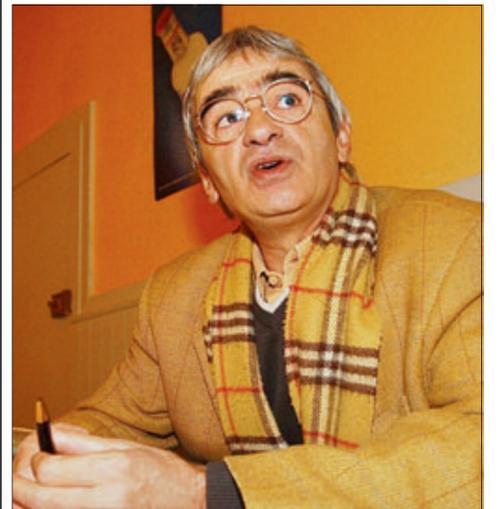
« La semaine dernière, poursuit-il, un homme s'est enlisé jusqu'au thorax. Les secours ont dû le tirer de là. Les gens sont bien stupides. Il ne faut vraiment pas avoir de jugeote pour traverser. Il y a beaucoup de vase sur les côtés, surtout vers la digue.

C'est dangereux ». Trois bassins ont été construits en dessous de la digue. Un pour filtrer l'eau et deux autres pour stocker les boues. Ces dernières sont actuellement analysées par un cabinet limougeaud spécialisé dans le traitement des eaux.

Le syndicat du lac du Causse souhaite améliorer la qualité de l'eau et trouver une solution face à la prolifération des cyanobactéries. Les poissons ont été retirés des eaux puis versés dans la Corrèze et la Vézère, fin octobre. La vidange s'achève en janvier. Le site retrouvera son visage habituel pour la prochaine saison touristique. ■

DÉFICIENTS AUDITIFS

« Recenser les besoins »



DÉFICIENTS AUDITIFS. Jean-Philippe Chevalier, président « historique » de l'ADPAEDAC. PHOTO FREDERIC LHERPINIÈRE

Elle est en sommeil depuis dix ans. Créée au début des années 80, l'association départementale des parents et amis d'enfants déficients auditifs de la Corrèze (ADPAEDAC) visait un objectif : aider les proches d'enfants sourds à se rencontrer, à évoquer leurs problèmes et à faire l'interface avec le système éducatif.

Approcher les familles d'enfants sourds

« A l'époque, nous avions recensé des besoins sur Brive », confirme le président Jean-Philippe Chevalier. A travers un partenariat avec la ville et l'Education nationale, une maternelle spécialisée avait vu le jour. « Une dizaine d'enfants la fréquentaient ».

Puis une classe spécialisée à l'école Louis-Pons. Mais la belle aventure avait cessé lorsque les bambins avaient grandi et quitté le primaire.

Dix ans plus tard, la loi sur le handicap est passée, et les membres historiques de l'ADPAEDAC - éducateurs, instituteurs... - s'interrogent : l'association pourrait-elle à nouveau servir l'intérêt collectif ?

Une journée de sensibilisation s'est déroulée samedi. Au menu du jour, une rencontre avec les « anciens » parents et un décodage du parcours scolaire de leur progéniture.

Quels sont les besoins sur Brive ? Comment recenser les familles d'enfants sourds ? Quelles sont leurs attentes ? Que proposent-elles ? Autant d'interrogations que l'ADPAEDAC s'efforcera d'éclaircir dans les prochains semaines, avant, éventuellement, de réactiver ses réseaux. ■